

Déclaration d'accessibilité RGAA

Le Département du Gers s'engage à rendre son site Internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes : schéma pluriannuel (en cours), plan d'action de l'année 2021 (en cours).

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site du Département du Gers www.gers.fr.

État de conformité

Le site du Département du Gers www.gers.fr est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 3 2017.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Stratis révèle que 97% des critères RGAA sont respectés.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 30 septembre 2021. Elle a été mise à jour le 9 décembre 2021.

Le référentiel utilisé est le RGAA v3 2017.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- › [Accueil](#)
- › [Contact](#)
- › [Mentions légales](#)
- › [Plan du site](#)
- › [Aide à la navigation](#)
- › [Recherche](#)
- › Déclaration d'accessibilité
- › [Page de contenu 1 "Centre thermal de Castéra-Verduzan"](#)
- › [Page de contenu 2 "Armagnac Abbaye et Cités"](#)
- › [Liste des actualités](#)
- › [Actualité détaillée "La Rentrée scolaire 2021-2022 avec le Département du Gers"](#)
- › [Liste des offres d'emploi](#)
- › [Offre d'emploi détaillée "Chef des projets numériques des centres de santé"](#)

Contenus non accessibles

Non-conformités relevées

- › Le texte alternatif de certaines images légendées n'est pas pertinent ;
- › Des images comportant de nombreuses informations ne sont pas décrites ;
- › Des vidéos ne possèdent pas ni transcription textuelle ni sous-titres pertinents ;
- › Des liens ne sont pas assez explicites ;
- › La langue de certaines expressions n'est pas identifiée ;
- › Dans le bandeau des cookies et des traceurs, un paragraphe n'utilise pas la bonne balise ;
- › Des paragraphes vides et des double sauts de ligne sont utilisés pour simuler des espacements ;
- › La hiérarchie des titres de certaines pages est incorrecte ;
- › Certains liens ne sont pas identifiables par rapport au texte environnant ;
- › Des fichiers PDF ne sont pas accessibles et ne proposent pas d'alternative accessibles.

Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation n'a été établie.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- › Les articles des réseaux sociaux
- › Le sélecteur de date, ou datepicker, du moteur de recherche

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez [contacter le référent accessibilité numérique du site Internet](#) pour être orienté vers une alternative accessible ou <https://www.gers.fr/informations-pratiques/declaration-daccessibilite-rgaa?>

obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site Internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- › [Écrire un message au Défenseur des droits](#) ↗
- › [Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région](#) ↗
- › Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07

EN
1 CLIC



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

✉ [Nous contacter](#)